

ARPEJ

L'ENNEMI QUI VIENT DE L'INTÉRIEUR !



Bordeaux, le 22/04/2025

Une fois de plus, l'ARPEJ envoie en mission les agents du PREJ 40 dans des conditions inacceptables !

En effet, le vendredi 11 avril, quatre détenus arrivés d'Espagne, doivent être présentés au TGI de Marseille dans le cadre d'un mandat d'amener européen (Mont-de-Marsan / Marseille).

La veille, le jeudi 10 avril à 22h, l'ARPEJ contacte le responsable du PREJ 40 pour lui donner des informations de dernière minute.

Et quelles informations !

- ➔ Mission à réaliser sur une seule journée.
- ➔ Aucun repos prévu.
- ➔ Aucune relève organisée.
- ➔ Aucun renfort attribué.

Encore une fois, l'ARPEJ organise une mission lourde et sensible sans se soucier de la sécurité des agents ni des conditions de travail minimales !



INADMISSIBLE, DANGEREUX ET IRRESPONSABLE !

Grâce à l'intervention de l'UFAP UNSa Justice, un renfort des PREJ de la DI de Marseille a pu être dépêché à l'arrivée, et un hôtel a été réservé en urgence — malgré les fortes réticences de l'ARPEJ. L'UFAP UNSa Justice en profite pour remercier les collègues des PREJ de Toulon et Marseille.

Malgré cela, la mission s'est terminée vers **2h du matin**, après une **prise de service dès 7h** le 11 avril... Soit près de **19 heures de travail consécutif** !

Et ce n'est pas une première : l'ARPEJ nous a déjà habitués à ces missions **abracadabrantiques**. Exemple en février : une mission initialement prévue pour déposer un détenu à Pontoise s'est transformée en **présentation surprise** sur place, forçant les agents à travailler **26 heures d'affilée**, pour **14 heures de route** cumulées !

En plus des missions interminables et mal organisées, l'ARPEJ continue de mépriser les agents du PREJ !

Le 21 mars, trois agents sont sollicités en urgence pour être disponibles le lendemain (un samedi) afin de récupérer un détenu à l'aéroport.

Résultat : aucune nouvelle durant tout le week-end, laissant les collègues bloqués à domicile, incapables de profiter pleinement de leur repos !

Quand l'administration comprendra-t-elle que le respect de la sécurité et de la vie privée des agents n'est pas négociable ?

👊 **L'UFAP UNSa Justice EXIGE :**

- **Le respect absolu de la sécurité et de la vie privée des agents,**
- **La considération due aux agents pour leur dévouement et leur professionnalisme,**
- **L'application immédiate du protocole d'Incarville, notamment de l'action 33.**

L'UFAP UNSa Justice félicite l'ensemble des agents pour leur engagement exemplaire malgré des conditions indignes, et rappelle que le respect des personnels ESP n'est pas une option, mais une obligation !

L'UFAP UNSa JUSTICE, L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !